



FORMULAIRE DE RENONCIATION AU DROIT A L'IMAGE

La publication ou la reproduction d'une image (sur papier, sur le Web...) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle :

- les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos
- toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs...) dans l'exercice de leur vie publique.

Je soussigné(e) NOM :

Prénom :

Ou son représentant légal :

Adresse :

CP :

Ville :

Autorise l'utilisation de mon image sur les photos prises dans le cadre de mes activités au sein du BBC

Ces photos pourront servir à illustrer l'ensemble des documents et outils de communication du Bouchemaine Basket Club, sur le plan départemental et national, sous la forme de sites web, animations multimédia, expositions, éditions papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et avoir la capacité de signer ce formulaire en mon nom propre.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Fait à :

Le :

Signature : (écrire « Lu et approuvé » et signature)

RESPONSABILITE :

Les créneaux d'entraînements sont planifiés en début de saison au regard des disponibilités du complexe sportif, fixées par la commune. Ils sont communiqués à l'ensemble des licenciés et leur famille et sont indiqués sur le site web du BBC.

<http://club.quomodo.com/bouchemainebc>

L'ensemble des informations et documents sont à disposition sur le site.

Il est formellement demandé aux parents de ne pas laisser leur enfant mineur sans présence d'un encadrant. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident survenu, si le joueur ou la joueuse a été laissé(e) seule en dehors des horaires d'entraînements.

Il est aussi demandé aux parents ou accompagnants de récupérer les mineurs dès la fin de l'entraînement.

Nom, prénom et signature :

AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom,*)

Ou son responsable légal, agissant en qualité de :

Autorise le Bouchemaine Basket Club à faire procéder, après avis médical, toute intervention ou transport urgent qui pourrait être justifié par l'état de santé de :

Nom Prénom :

Date de naissance :

Domicilié(e) :

Téléphone :

N° de Sécurité sociale :

Caisse de Sécurité sociale :

Mutuelle :

Coordonnées du Médecin traitant :

Docteur :

Tel :

Observations Médicales :

Traitement médical en cours :

Allergies connues :

Observations particulières :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

1-Nom Prénom :

Lien de parenté :

Tel :

Portable :

2-Nom Prénom :

Lien de parenté :

Tel :

Portable :

Fait à

Le

Signature

CHARTRE DU BOUCHEMAYENNE BASKET CLUB



L'objectif de la charte est d'établir et de faire respecter certaines règles (droits et devoirs) qui permettent au club et aux joueurs de vivre leur sport en toute sérénité et avec plaisir au cours de leurs activités sportives et extra-sportives.

1 – Le Bouchemayenne Basket Club est une association administrée par des bénévoles désignés par les licenciés et leurs représentants réunis en assemblée générale. Son but est de développer, soutenir et encourager la pratique du basket et du sport en général. L'inscription au BBC implique l'« adhésion » aux valeurs et à la politique défendues par le club.

2 – le projet sportif du club

pour les équipes baby basket à minimes, il est de favoriser l'esprit de jeu et de groupe (convivialité et égalité de traitement pour tous) avant la recherche de la performance. Lorsque qu'une équipe présente un potentiel exceptionnel, le club met en œuvre les moyens pour répondre à son attente sportive.

à partir des équipes cadettes et seniors, il est de favoriser une politique de regroupement des équipes pour rechercher la performance.

le club souhaite une participation active des joueurs pour la constitution des équipes et la vie sportive du club. Un dialogue constant entre les équipes et les membres du bureau est indispensable. Toute prise de décision concernant la constitution des équipes se fera en accord avec les joueurs.

3 – les valeurs du club

Elles reposent sur le respect mutuel (dirigeants, salarié, animateurs, coaches, arbitres...), l'épanouissement personnel par le sport et la vie de groupe, le plaisir de jouer et de faire progresser son équipe.

4 – les joueurs

le respect des entraîneurs, animateurs et bénévoles, coaches et arbitres, partenaires et adversaires est exigé en toutes circonstances.

ils s'entraînent dans le souci de **faire progresser le groupe** : les horaires d'entraînement sont respectés. Les absences ou retards seront signalés à l'entraîneur.

ils s'engagent dans l'arbitrage des matchs, la tenue de la table de marque suivant les plannings établis par le club. Ils participent aux manifestations organisées par le club.

ils respectent le matériel (maillots, ballons, équipements...), s'engagent à porter les couleurs du club.

ils s'engagent à ne pas nuire à l'image du club (ses représentants, son salarié, ses licenciés...) quels que soient les moyens de communication utilisés : sur le terrain, la presse, internet ...

5 – les parents

ils veillent à ce que leur(s) enfant(s) respectent la charte.

ils respectent eux-mêmes les horaires et évitent d'assister aux entraînements (leur présence est admise en fin d'entraînement si elle est discrète).

ils respectent les arbitres et les coaches.

ils désignent leur référent d'équipe chargé d'assurer la coordination entre parents et le lien avec le club.

ils apportent leur contribution à l'organisation des matchs (table de marque, goûters, transports ...) et au fonctionnement du club (participation aux réunions, manifestations extra-sportives ...).

ils s'engagent à ne pas nuire à l'image du club (ses représentants, son salarié, ses licenciés...) quels que soient les moyens de communication utilisés : sur le terrain, la presse, internet ...

6 – le club

il s'engage à mettre à la disposition des joueurs, des entraîneurs compétents, le matériel nécessaire à la pratique des entraînements et des matchs.

ses représentants s'engagent à mettre en application la politique du club, à rester à l'écoute des joueurs et de leurs parents, à favoriser la convivialité au sein du club.

il veille à assurer la formation de ses joueurs, à leur communiquer toutes les informations dont il dispose (stages, détectons ...).

il accompagne les parents et les référents dans les tâches qui leur sont confiées.

7 – les sanctions

en cas de manquement au respect de cette charte, le club pourra appliquer les sanctions suivantes : avertissements, renvoi de l'entraînement, suspension d'un ou plusieurs matchs (ou entraînements) et exclusion définitive. Les avertissements et le renvoi de l'entraînement seront décidés par l'entraîneur. Le conseil d'administration délibérera sur les autres sanctions dans l'intérêt du club et des groupes en fonction de la gravité de la faute commise. Le joueur susceptible d'être sanctionné par le Conseil d'Administration a la possibilité de s'expliquer et de se défendre.

le joueur qui ne satisfait pas à l'arbitrage sera sanctionné automatiquement d'un match de suspension qui sera défini avec le coach de l'équipe concernée.

les pénalités financières infligées au club par la suite d'un comportement antisportif d'un joueur seront directement supportées par celui-ci.

Je m'engage à respecter cette charte qui doit être un outil pour pratiquer le basket dans les meilleures conditions et m'aider à prendre conscience des différentes contraintes de la vie associative.

Nom :

Prénom :

Signatures :